

Les voix de la société
civile au sujet du
prochain Plan d'action
national du Canada
pour les Femmes, la
paix et la sécurité

Sommaire exécutif

Le présent rapport a été rendu possible grâce au temps et à l'engagement bénévole de nos généreux/ses membres du Groupe de travail sur le PANC3 du Réseau Femmes, Paix et Sécurité – Canada.

Nous tenons à remercier particulièrement Beth Woroniuk, Katrina Leclerc, Laura Sewell, Monique Cuillerier, Urooj Mian et Zoe Dugal pour leurs contributions en tant que relectrices du rapport.

Nous souhaitons également remercier Sandra Biskupski-Mujanovic, l'autrice principale de ce rapport. De plus, merci à nos consultantes rémunérées, Shayne Wong pour l'aide aux médias sociaux et événementiel et aux relectrices Laura O'Connor et Bénédicte Santoire. Nous adressons nos remerciements particulièrement à Monique Cuillerier pour la mise en page de ce rapport.

Le rapport complet est disponible à wps-dialogue-fps.ca



© 2022, Women, Peace and Security Network-Canada.
wpsn-canada.org

Le Réseau Femmes, Paix et Sécurité – Canada est reconnaissant de la contribution financière d'Affaires mondiales Canada, qui a soutenu le processus des WPS Dialogues FPS.

En mai et juin 2022, le Réseau Femmes, Paix et Sécurité - Canada (WPSN-C) a organisé une série d'activités visant à recueillir les contributions et recommandations de la société civile au sujet du troisième Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité (PANC3) du Canada. Afin d'en garantir l'accessibilité, de nombreuses méthodes ont été employées pour recueillir les contributions, notamment cinq webinaires virtuels, des suggestions écrites envoyées via le site internet wps-dialogue-fps.ca, une enquête publique et des discussions sur les réseaux sociaux. Au total, nous avons reçu 162 réponses. Celles-ci s'articulent autour de huit principaux domaines thématiques.

1. Renforcer l'ambition, les objectifs et les approches féministes

L'ambition et la portée du PANC3 devraient refléter le leadership canadien en matière de politique étrangère féministe. Les participant(e)s ont fait part de leur conviction selon laquelle l'intersectionnalité doit constituer un principe fondateur du PANC3 et doit être opérationnalisée de façon à lutter contre la nature multidimensionnelle de la discrimination. Celle-ci concerne les personnes 2ELGBTQQIA+, les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, la classe sociale et les peuples autochtones, ainsi que les femmes racisées, réfugiées et migrantes. Par ailleurs, il a été fréquemment recommandé que le Canada accorde plus d'attention aux femmes chargées de la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits de la personne (FDDP), renforce son engagement en faveur d'une politique étrangère féministe (PEF) et améliore la formation sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) au sein du personnel de son gouvernement.

2. Prioriser la cohérence des politiques

Les participant(es) de la société civile ont fréquemment soulevé la nécessité d'une approche pangouvernementale ce qui permet à tous les ministères d'être sur la même longueur d'onde en ce qui a trait aux femmes, à la paix et la à la sécurité (FPS) et d'assurer un degré élevé de coopération interministérielle. Idéalement, les objectifs sur les FPS seront intégrés de manière cohérente dans l'ensemble des ministères et organismes canadiens mettant en œuvre le PANC et les politiques canadiennes devraient toutes se renforcer mutuellement. De la même manière, il est essentiel d'assurer la cohérence entre les programmes internationaux et nationaux.



3. Renforcer et clarifier « l'agenda national »

Le PANC3 devrait proposer une définition large de la sécurité et prêter attention aux conflits et aux injustices qui ont lieu à l'intérieur des frontières canadiennes. La priorisation immédiate de la réconciliation et de la décolonisation a été systématiquement soulignée comme étant d'une importance critique, notamment la mise en œuvre de l'ensemble des [231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et des [94 appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation](#). De même, il est vital d'intégrer et d'opérationnaliser la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes \(CEDEF\)](#) et la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#). En outre, la lutte contre le racisme et la discrimination est indispensable dans le PANC3. En ce qui a trait à l'agenda à l'échelle nationale, les recommandations issues du [Rapport Arbour](#) doivent également être mises en œuvre de manière à ce que les Forces armées canadiennes (FAC) offrent un environnement de travail sûr pour toutes et tous.

4. Remettre l'accent sur la « paix » dans les femmes, la paix et la sécurité

De nombreux(es) participant(e)s ont insisté sur la nécessité de prioriser le désarmement et la prévention de toutes les formes de violence. Les recommandations préconisaient une plus grande attention portée à la violence conjugale, une réévaluation des exportations d'armes et d'autres éléments de l'économie militarisée du Canada, ainsi qu'une (ré)orientation vers une économie de paix, notamment en signant le [Traité sur l'interdiction des armes nucléaires \(TIAN\)](#).

5. Appliquer une lentille féministe à la « sécurité » dans les femmes, la paix et la sécurité

Conformément aux approches féministes, la définition de la sécurité du PANC3 devrait être élargie. Le Plan doit tenir compte des menaces de sécurité émergentes telles que la justice climatique ou la cybersécurité. Il est nécessaire de mieux comprendre le nexus climat-FPS-genre et Environnement et Changement climatique Canada devrait être signataire du PANC3.

De la même manière, il a été souvent admis que la cybersécurité est un problème transnational qui touche les femmes au Canada comme ailleurs dans le monde. Il est important de comprendre comment



les normes de genre contribuent à faire des réseaux sociaux de véritables armes, et comment la sécurité des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, des activistes et des défenseuses des droits de la personne (FDDP) est menacée dans les espaces en ligne. Il est également nécessaire de remédier aux obstacles persistants à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les femmes pour la consolidation de la paix, et de résoudre l'exclusion et l'invisibilisation accrues de celles qui ne sont pas « présentes » en ligne, en particulier depuis la pandémie de COVID-19.

6. Allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre du PANC3

Des fonds dédiés, un calcul des coûts et une budgétisation pour l'ensemble des activités et objectifs du PANC3 sont nécessaires. Il est également nécessaire de mettre en place des pratiques de financement féministes telles que le financement flexible, à long terme et à réponse rapide pour soutenir le travail des femmes qui œuvrent pour la paix et des défenseuses des droits de la personne (FDDP), mais aussi pour contribuer à la prévention des conflits, à l'assistance humanitaire, à la (re)construction de l'État et au rétablissement.

7. Renforcer les liens entre le gouvernement du Canada et les acteurs non gouvernementaux au Canada et dans les pays touchés par des conflits

Pour que le PANC3 réussisse et débouche sur une transformation significative, l'élaboration et la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) doivent se faire de manière collaborative. Le gouvernement du Canada doit s'engager à faire participer activement les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+, les femmes œuvrant pour la consolidation de la paix et les activistes pour les droits de la personne (FDDP). Le GcD doit aussi veiller à remplir son devoir de diligence afin de ne pas compromettre la sécurité de celles-ci, notamment en soutenant les demandeuses d'asile à l'intérieur de ses frontières. Il a également été recommandé que le GdC poursuive et renforce son dialogue avec la société civile afin d'atteindre ses objectifs. Cela nécessitera un financement suffisant des organisations de la société civile orientées vers les questions FPS.

8. Renforcer la responsabilité et la reddition de comptes

Il est impératif de transmettre régulièrement des rapports clairs, cohérents et transparents sur le PANC3. Cela inclut la production de



rapports d'étapes publiés dans des délais leur permettant d'être pertinents et utiles. Les rapports d'étapes doivent également inclure des renseignements clairs sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, au-delà de listes énumératives d'initiatives anecdotiques. Idéalement, les rapports comporteront également de l'information sur la manière dont les objectifs du Programme sur les Femmes, la paix et la sécurité (FPS) sont opérationnalisés. Les rapports sur le financement revêtent une importance particulière. Il a également été recommandé de clarifier les indicateurs et de réévaluer la manière dont ils sont suivis. Un plan financé de suivi et d'évaluation (avec un échéancier) doit également figurer dans le PANC3.

Le Canada dispose du potentiel nécessaire pour faire avancer la mise en œuvre efficace des objectifs du programme FPS par le biais du PANC3. Si le PANC2 a permis l'accomplissement de réalisations qui méritent d'être soulignées, il n'en demeure pas moins que des lacunes subsistent et des améliorations sont possibles. Le PANC3 peut s'appuyer sur une importante somme de publications et de retours d'expérience sur les bonnes pratiques des PAN FPS, mais aussi sur la contribution et l'expertise de la société civile. Les diverses recommandations présentées dans le présent rapport appellent à un PANC3 robuste et ambitieux, dans lequel une plus grande attention est accordée à l'intersectionnalité, aux questions de sécurité émergentes, aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits de la personne (FDDP), et au désarmement grâce à un budget détaillé et complet et à une participation soutenue de la société civile.

